Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune d'HAGUENAU (67)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: La Société du Crématorium de Haguenau

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Julien HANOKA, président

RCS / SIRET: 8 4 9 9 5 8 6 3 2 0 0 0 1 0 Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
48. Crématorium	Surface total aménagée : 10 799 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un crématorium sur neuf parcelles sur une surface totale de 10 799 m² comprenant :
- Surfaces d'espaces verts : 8 200 m²
- Emprise au sol du bâti avec parvis de 722 m²
- Voirie de 1 850 m², avec un parking de 50 places publiques et 6 places de service

Voir annexe 4 - Plan de masse du projet

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France passent par une crémation.

Il existe actuellement un seul crématorium sur le département du Bas-Rhin :
- Le crématorium de Strasbourg se trouve à 27 km au sud du projet (trajet : 40 minutes en voiture).

Un seul crématorium existe dans les départements voisins :
- Sarrebourg situé à 65 km (trajet : 0h54 en voiture)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 14 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 11 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante :
- 1 mois de préparation de chantier, 10 mois de "travaux".
- Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle de 1 500 crémations. On suppose la présence moyenne de 50 proches par crémation.

Le crématorium comprend : un four, installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement. Des installations de filtration des rejets atmosphériques, répondant aux normes en vigueur, seront installées dans la partie technique. Les systèmes de ventilation, de refroidissement et filtration seront situés à l'extérieur.

Au niveau de l'accès à la parcelle l'entrée et la sortie des véhicules se feront directement par la rue Clément Ader.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement

Le projet est soumis au permis de construire au titre L et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	10 799 m²
Surface du bassin-versant interceptée	0.0 ha
Surface totale :	1.08 ha
Surface bâtie - emprise au sol	722 m²
Capacité d'accueil (salle cérémonie)	4 personnes affectées au site (personnel) et 100 visiteurs
Capacité parking	50 places de stationnement

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

rue Clément Ader
67 500 HAGUENAU

Voir annexe 2 - Plan de situation

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 8 ° 4 7 ' 3 1 " 79 **Lat.** 7 _ ° 4 8 ' 2 0 " 37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est située dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Eloristique (ZNIEFF) de type 1 n° 420030156 : Pelouses sableuses du taubenhof, à haguenau et kaltenhouse et dans la ZNIEFF de type 2 n° 420007059 : Massif forestier de haguenau et ensembles de landes et prairies en lisière. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone de projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Il existe néanmoins à proximité une zone qui se situe à environ 11 km. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La zone de projet est limitrophe au périmètre du plan d'exposition au bruit. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone de projet ne se situe ni sur un bien inscrit au patrimoine mondial, ni sur une zone tampon. Il existe néanmoins plusieurs site à proximité, située en situé à plus de 2 km du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la carte sur les milieux potentiellement humides de la France métropolitaine du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun milieu potentiellement humide n'est situé sur la zone de travaux. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le territoire du est classé en zone sismique de niveau 3 (modérée) et elle est concernée par des tempêtes, des inondations, des mouvements de terrain liés au retrait &gonflement des argiles. La commune est concernée par un plan de prévention des risques technologiques : Dépôt de munitions "NEUBOURG", mais la zone n'est pas situé dans le périmètre d'exposition. (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche est : "FR4201798 : Massif forestier de Haguenau" situé à environ 200 m au nord et à environ 600 m au sud du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimée à quelques m³ par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Situé sur une ZNIEFF n° 420030156 - Pelouses sableuses du taubenhof, à haguenau et kaltenhouse, nous nous engageons à mettre en oeuvre une étude faune/flore (printemps/début été) sur la zone de projet et de réaliser une demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites conformément à l'arrêté du 19 février 2007, dans le cas de découverte d'espèces protégées. Cf. Annexe 10
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Situé à 200 m d'une NATURA 2000 (Habitats), nous nous engageons à mettre en oeuvre une étude faune/flore (printemps/début été) sur la zone de projet et de réaliser une demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites conformément à l'arrêté du 19 février 2007, dans le cas de découverte d'espèces protégées. Cf. Annexe 10

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Pas d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Nombre d'installations industrielles dans un rayon de : 500 m : 1 carrières de quartz 1 000 m : 0 (voir annexe 8 - localisation des sites à enjeux technologiques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	(voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risque sanitaire. Conforme aux décrets : n° 94-117 du 20 décembre 1994 Au projet de décret modifiant les rejets atmosphériques du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère (voir annexe 9 - Description techniques Four & Filtration)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible (personnels et visiteurs)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera source de bruit, mais les nuisances sonores engendré par le trafic sera très faible. Le système aéroréfrigérant proposé à une pression acoustique de 45 dB(A) à 10m, comme stipulé à la page 48 de l'Annexe 9. Le projet est situé en limite de PEB. L'ambiance est donc relativement bruyante entre 50 et 60 dB(A). L'émergence du crématorium sera négligeable, voire nulle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le crématorium fonctionne exclusivement en période diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Cependant la mise en place, d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. Installation conforme au minima à la loi du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen. (voir annexe 9 - Description techniques Four & Filtration)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment et des parkings qui imperméabiliseront la zone nue actuelle. Ainsi il y aura des rejets liquides (eaux de ruissellement) qui seront évacués dans un bassin de stockage/infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une vingtaine d'équivalents-habitants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...). Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité sera assurée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un système de filtration permettra de réduire les concentrations de polluant des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, permettant des rejets conformes à la réglementation. L'installation sera conforme a minima à la loi du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.

Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait être dispensé d'étude environnementale, car ce projet répond aux nouvelles normes sur le rejet dans l'atmosphère en conformité avec l'arrêté ministériel du 28/01/2010 ; que l'aéroréfrigérant des fumées fonctionnera exclusivement en période diurne avec une valeur d'émergence de 45 dB(A) ; que les résidus métalliques issus de la crémation feront l'objet d'une collecte et d'une valorisation dans le cadre d'une filière spécifique.

Situé à 200 m d'une NATURA 2000 (Habitats), nous nous engageons à mettre en oeuvre une étude faune/flore (printemps/début été) sur la zone de projet et de réaliser une demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites conformément à l'arrêté du 19 février 2007, dans le cas de découverte d'espèces protégées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Annexe 2 - Plan de situation au 1-25 000
Annexe 3 - Photographies du site
Annexe 4 - Plan de masse du projet
Annexe 5 - Plan des abords
Annexe 6 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
Annexe 7 - Descriptif www.géorisques.fr
Annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques
Annexe 9 - Description technique Four & Filtration
Annexe 10 - Commande étude flore
Annexe 11 - Notice buit

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	Paris	le,	17 mai 2019

Signature

JULIEN HANOKA ID

Signature numérique de JULIEN HANOKA ID
Date : 2019.05.17 17:04:53 +02'00'